

DOSSIER SPÉCIAL : "PLAN DE RELANCE ET DE SOUTIEN"

Economie

Un "ACTIV Flash" de 3,5 M€ pour engager des chantiers dans les communes.



Pour faire face à cette récession économique, le dispositif d'aides aux communes "ACTIV" reste mobilisé pour permettre une relance de l'activité des entreprises locales du BTP contraints à l'arrêt des chantiers ou confrontés à un très fort ralentissement pendant le confinement.

Les communes, donneurs d'ordre majeurs, représentent 30% du Chiffre d'Affaires des entreprises du bâtiment et 52% de celles des travaux Publics. Afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs investissements et de participer à la relance de l'économie locale, le Département crée une aide complémentaire "ACTIV Flash de 3,5 M€.

Cette aide "spéciale relance" concerne les travaux d'urgence sur les bâtiments communaux, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Les travaux doivent être programmés sur la section d'investissement et engagés avant la fin décembre.




La date de clôture des dépôts de dossiers de demande de subvention est fixée au 15 septembre 2020.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00